



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2011 à 20 heures

Membres présents : M. Jean-Claude DAL GOBBO, Mme Marie-Françoise BERGER, Mme Caroline CHARBONEL, M. Denis SHEEHAN, M. Jean-Luc BRUNET, M. Jérôme BOCQUET, M. Jean-Marc MATTELON, Mme Esther LEVET, Mme Séverine PERRILLAT.

Membres absents : M. François MARGUERET, M. Philippe MIERMONT

A donné procuration : Mme Silvana CUNEO à M. Jean-Marc MATTELON.

### **1) Modification de l'ordre du jour :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rajout d'une question à l'ordre du jour intitulée « approbation de la convention de financement à passer avec le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement concernant la station de filtration ».

### **2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2011.

### **3) Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Françoise BERGER, secrétaire de séance.

### **3) Approbation du compte administratif 2010 du budget principal :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise BERGER, Maire-Adjoint, approuve par 9 voix « pour » (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote), le compte administratif 2010 du Budget Principal et décide d'affecter le résultat de 571 418.84 € au budget 2011 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2010 se décompose comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Recettes : 1 418 550.62 €

Dépenses : 847 131.78 €, soit un excédent de fonctionnement de 571 418.84 €.

#### Section d'investissement :

Recettes : 730 167.40 €

Dépenses : 556 870.74 €, soit un excédent d'investissement de 173 296.66 € qui sera reporté en section d'investissement du BP 2011.

### **4) Approbation du compte de gestion 2010 du Percepteur :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2010 du Budget Principal dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par M. Le Maire.

### **5) Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2011 les taux des taxes locales. Toutefois, en raison de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux communaux 2011 sont différents des taux 2010 car ils ont été recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat. A noter que ces transferts de fiscalité n'ont pas d'impact pour les contribuables.

Les taux 2011 sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15,11 %
- Taxe foncière (bâti) : 10,03 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36,97 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 21,94 %.

#### **6) Vote du budget principal 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget principal 2011 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 486 846 €
- Section d'investissement : 1 450 667,50 €.

#### **7) Dotations d'équipement au budget annexe eau 2011 et au budget annexe forêt 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une dotation d'équipement au budget eau 2011 de 196 000 €, afin de financer les travaux de construction de la station de filtration de l'eau potable d'un montant de 390 000 € TTC, et le versement d'une dotation de 3 000 € au budget forêt pour le financement des travaux d'investissement forestier.

#### **8) Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe eau :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise BERGER, Maire-Adjoint, approuve par 9 voix « pour » (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote), le compte administratif 2010 du budget annexe Eau et décide d'affecter le résultat de 26 105,57 € au budget 2011 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2010 se décompose comme suit :

##### Section de fonctionnement :

Recettes : 139 666,59 €

Dépenses : 113 561,02 €, soit un excédent de fonctionnement de 26 105,57 €.

##### Section d'investissement :

Recettes : 159 519,53 €

Dépenses : 128 812,39 €, soit un excédent d'investissement de 30 707,14 € qui sera reporté en section d'investissement du Budget 2011.

#### **9) Approbation du compte de gestion 2010 du Percepteur :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2010 du Budget annexe eau dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par M. Le Maire.

#### **10) Fixation du tarif de l'eau :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de l'eau à :

- **1,40 € le mètre cube,**

- **0,70 € le mètre cube** à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,70 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.

- **l'abonnement annuel à 45 €.**

Ces tarifs s'appliquent pour la période de consommation comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et le 31 août 2012.

#### **11) Vote du budget annexe eau 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe eau 2011 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 138 000 €
- Section d'investissement : 490 012,71 €.

#### **12) Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe auberge :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise BERGER, Maire-Adjoint, approuve par 9 voix « pour » (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote), le compte administratif 2010 du

Budget annexe Auberge et décide d'affecter le résultat de 12 446.37 € au budget 2011 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2010 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 22 096.34 €

Dépenses : 9 649.97 €, soit un **excédent de fonctionnement de 12 446.37 €.**

Section d'investissement :

Recettes : 19 502.86 €

Dépenses : 16 543.18 €, soit un **excédent d'investissement de 2 959.68 € qui sera reporté en section d'investissement du Budget 2011.**

**13) Approbation du compte de gestion 2010 du Percepteur :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2010 du Budget annexe auberge dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par M. Le Maire.

**14) Vote du budget annexe auberge 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe auberge 2011 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 21 200 €

- Section d'investissement : 23 056,05 €.

**15) Approbation du compte administratif 2010 du budget annexe forêt:**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise BERGER, Maire-Adjoint, approuve par 9 voix « pour » (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote), le compte administratif 2010 du budget annexe Forêt et décide de reporter le déficit de fonctionnement de 312,32 € au budget 2011 en dépenses de fonctionnement. Le compte administratif 2010 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 7 076.39 €

Dépenses : 7 388.71 €, soit un **déficit de fonctionnement de 312,32 €.**

Section d'investissement :

Recettes : 4 769.27 €

Dépenses : 7 487.75 €, soit un **déficit d'investissement de 2 718.48 €.**

**16) Approbation du compte de gestion 2010 du Percepteur :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2010 du Budget annexe forêt dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par M. Le Maire.

**17) Approbation du programme des travaux forestiers 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux forestiers 2011 proposé par l'ONF et décide d'inscrire les crédits au budget 2011.

**18) Vote du budget annexe forêt 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget forêt 2011 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 41 950 €

- Section d'investissement : 13 337,68 €.

**19) Création et vote du budget annexe assainissement :**

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser un assainissement collectif pour une partie du territoire de la Commune et de créer un service public d'assainissement collectif pour les secteurs du Chef-Lieu, des Tèpes, du Crêt du Faux à court terme et de la zone artisanale à moyen terme. Ce projet consiste dans un premier temps, en la création d'une station d'épuration rustique de 750 équivalents habitants de type macrophytes au lieu-dit « les Vernays » permettant le raccordement des secteurs sus-mentionnés. Ces travaux doivent débiter en 2011. Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un budget annexe assainissement pour permettre la gestion de ce service, et approuve ce budget pour l'exercice 2011 qui se décompose comme suit :

- Section d'investissement : 300 000 € qui concerne la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de construction de la station d'épuration aux Vernays.

## **20) Approbation du plan de financement de la construction de la station d'épuration :**

Dans le cadre de la demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de la construction de la station d'épuration qui est le suivant :

- Etudes, maîtrise d'œuvre et travaux : 909 382,96 € TTC
- Financement de ce projet :
  - Subvention de l'Etat au titre de la DETR : 152 070,00 €
  - Subvention du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement : 53 224,00 €
  - Subvention de l'Agence de l'Eau : 228 106,00 €
  - Emprunt : 476 000,00 €.

## **21) Fixation du montant de l'indemnité de logement des instituteurs pour 2010 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant mensuel de l'IRL proposé par M. Le Préfet pour 2010, à savoir :

- 182,06 € pour les instituteurs non chargés de famille,
- 227,58 € pour les instituteurs chargés de famille,
- 263,99 € pour les instituteurs chargés de famille, directeurs avant 1983.

## **22) Résolution en matière de relations avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes a décidé en date du 21 février dernier, de verser sur un compte bloqué les contributions au SDIS, en raison des modifications des secteurs d'intervention des sapeurs-pompiers décidées par les services du SDIS sans concertation préalable, ni avec les responsables des centres, ni avec les Maires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette résolution et décide de mettre en œuvre cette procédure et de verser sur un compte bloqué la participation de la Commune d'ALEX au SDIS.

## **23) Approbation de la convention de financement de la station de filtration de l'eau potable avec le SMDEA :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer la convention portant sur une aide de 91 691 € allouée à la Commune par l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux de construction de la station de filtration de l'eau potable.



ALEX, le 28 avril 2011  
Le Maire  
Jean-Claude DAL GOBBO